

Réforme de l'accès aux études de santé

Université Clermont Auvergne

UFR DE PHARMACIE

UFR DE MÉDECINE ET DES PROFESSIONS PARAMÉDICALES

28 place Henri Dunant
63001 CLERMONT-FERRAND CEDEX 1
Tél. : 04.73.17.79.00

UFR D'ODONTOLOGIE

2, rue de Braga
63100 Clermont-Ferrand

mail : scolarite.medecine@uca.fr

<https://medecine.uca.fr>

<https://pharmacie.uca.fr>

<https://odontologie.uca.fr>

Responsables pédagogiques du PASS

Professeur Olivier Chavignon

Professeur Jean-Marc Garcier

Les principes de la réforme

Un cadrage national et une déclinaison spécifique à chaque université

Pourquoi transformer l'accès aux études de santé ?

- Améliorer l'orientation et la réussite des étudiants
 - Limiter les redoublements
 - Préparer dès le début un deuxième projet d'études.
- Adapter les compétences des futurs professionnels aux besoins du système de santé pour soutenir sa transformation.
Diversifier les profils recrutés
- Améliorer la qualité de vie et le bien-être des étudiants.

Les principes de la réforme

Un cadrage national et une déclinaison spécifique à chaque université

Ce qui ne change pas :

- Il y a toujours une sélection à la fin de la première année pour l'accès aux formations de santé MMOP Maïeutique – Médecine – Odontologie - Pharmacie
- Toujours deux chances possibles et seulement 2
- Possibilité de tenter plusieurs filières MMOP la même année

Les principales différences

- **Les étudiants essayant pour la deuxième fois d'accéder aux études de santé ne concourent pas avec les étudiants inscrits pour la première fois.**
 - 60 crédits validés nécessaires pour la première tentative
 - 120 crédits validés nécessaires pour la deuxième tentative
 - La priorité donnée à une réussite dès la première tentative
- **Un processus de sélection rénové avec des différences entre PASS et LAS**
 - Les étudiants doivent valider 60 crédits mais pour l'entrée en deuxième année d'une formation de santé, ils sont évalués sur les UE de la majeure.
 - Oral : même oral pour tous.
- Deux possibilités pour accéder aux études de santé : **nécessité d'un important travail d'orientation en amont :**
 - Choix PASS ou LAS
 - Choix des mineures dans PASS
 - Choix de la LAS
 - Réfléchir dès la terminale au deuxième projet d'études

Parcours étudiant : 2 chances – 2 voies

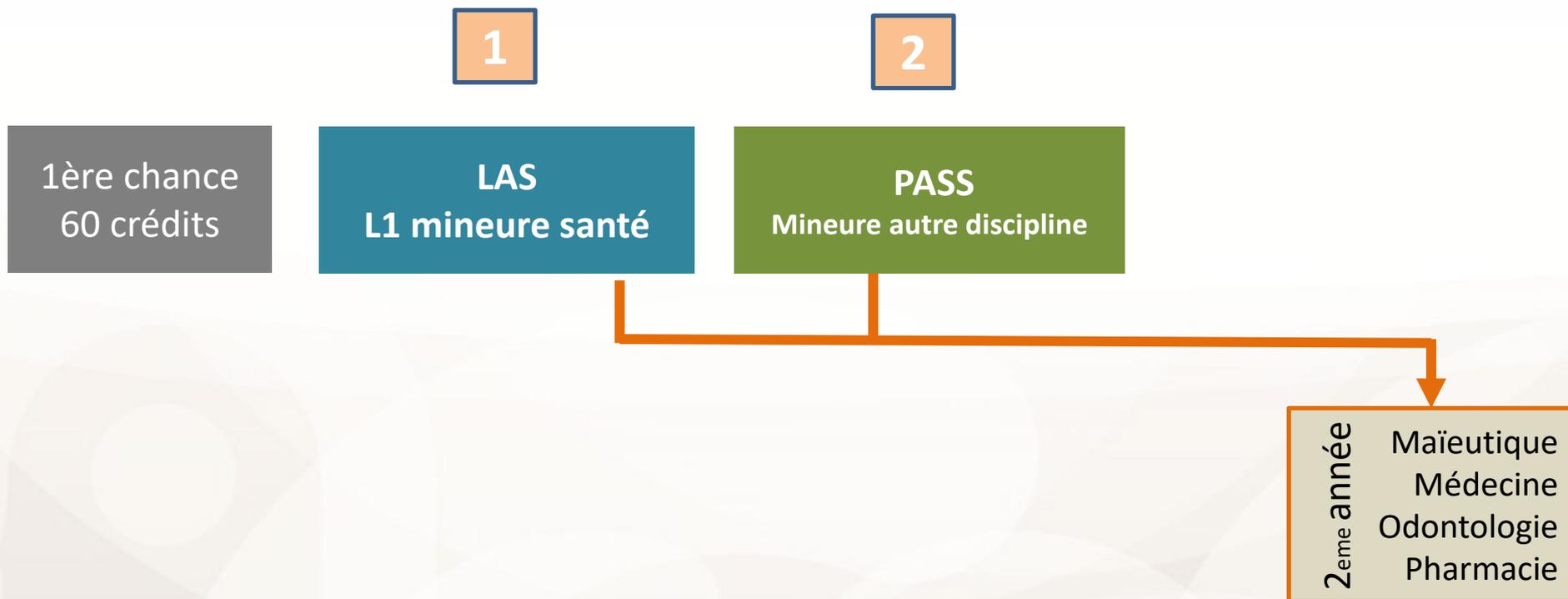
1

LAS
L1 mineure santé

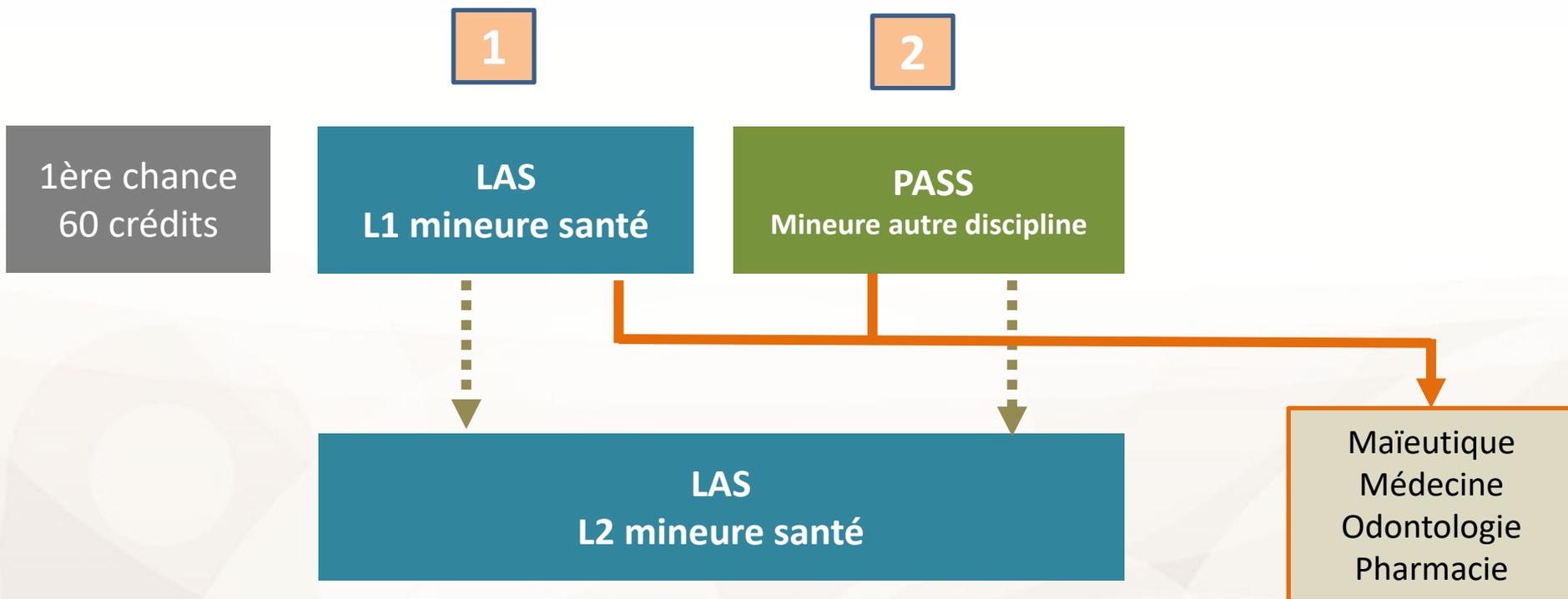
2

PASS
Mineure autre discipline

Parcours étudiant : 2 chances – 2 voies



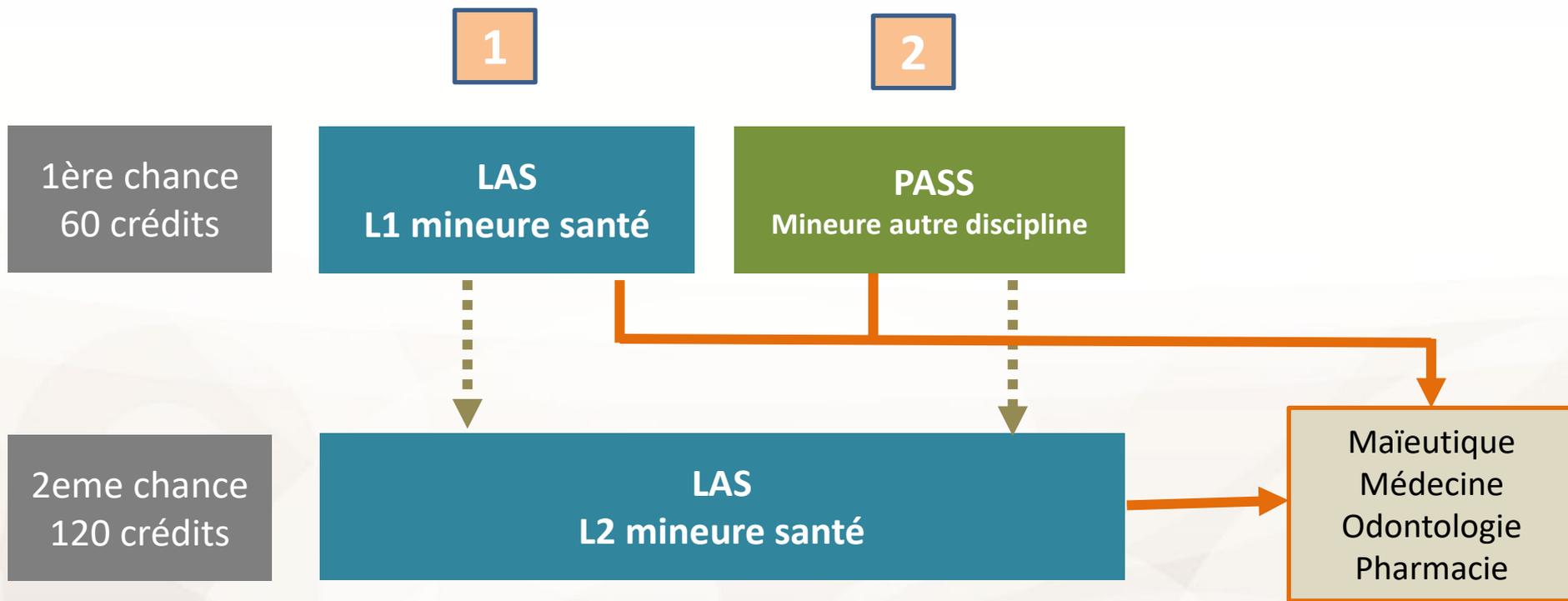
Parcours étudiant : 2 chances – 2 voies



Deux chances
d'intégrer les
filières MMOP

Seconde candidature conditionnée par l'obtention de 60 crédits supplémentaires donc possible seulement si 120 crédits validés.

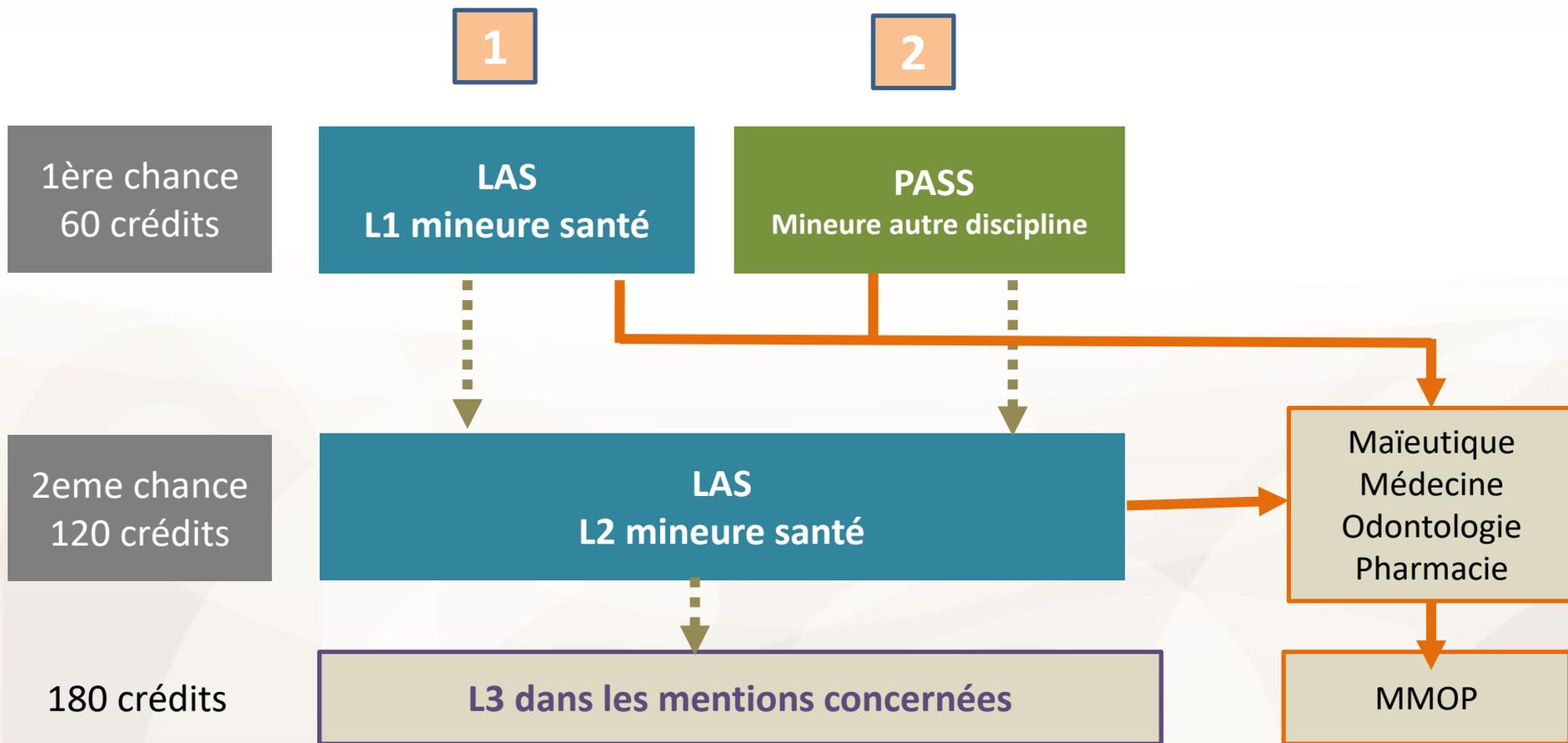
Parcours étudiant : 2 chances – 2 voies



**Deux chances
d'intégrer les
filères MMOP**

Seconde candidature conditionnée par l'obtention de 60 crédits supplémentaires donc possible seulement si 120 crédits validés.

Parcours étudiant : 2 chances – 2 voies



**Deux chances
d'intégrer les
filières MMOP**

Seconde candidature conditionnée par l'obtention de 60 crédits supplémentaires donc possible seulement si 120 crédits validés.

10 mineures au choix
(donnant accès à 14 licences en L2)

PASS		
Majeure	Mineure	
Santé	Chimie	80
	Biologie	80
	Physique SPI	80
	Math	80
	Informatique	40
	Droit	80
	Eco-gestion	80
	Psycho	40
	Histoire Philo Lettres	40
	STAPS	140

8 LAS au choix
(donnant accès à 13 licences en L2)

LAS		
Majeure		Mineure
120	Biologie / Chimie	Santé
40	Math / Physique SPI	
40	Informatique / Math	
40	Math / Chimie	
40	Droit	
40	Economie / Gestion	
40	Psychologie	
40	Histoire / philo / Lettres	



45 % des
places
MMOP

Majeure Santé +

Mineure Santé 1/3

Enseignement Spécifiques

MMOP 1/3

mineure autre discipline

1/3 18 crédits

10 mineures au choix

(donnant accès à 14 licences en L2)

Modalités d'épreuves du 1er groupe : MCCC du PASS et MCC de la mineure choisie

Condition de recevabilité : valider les 60 crédits en première session.

Conditions d'admission : Les UE prises en compte sont les UE de la majeure



Des étudiants admis directement



Des étudiants admis à se présenter aux épreuves du second groupe : oraux

Attention : le PASS = une année seulement

LAS - Licences accès santé

15 % des
places
MMOP

Majeure de la licence suivie + mineure santé

30 % des
places
MMOP

2/3

1/3

21 crédits

L1

L2

Modalités d'épreuves du 1er groupe : MCCC de la mention de licence et de la mineure santé

Condition de recevabilité : 1 - valider les 60 crédits en première session

2 - valider la mineure santé sans compensation (avec la majeure)

Conditions d'admission : Les UE prises en compte = les UE de la majeure, déterminées pour chaque mention



Des étudiants admis directement



Des étudiants admis à se présenter aux épreuves du second groupe : 2 oraux de 10 min chacun

Toutes les LAS permettent de candidater aux 4 filières MMOP



UNIVERSITÉ
Clermont Auvergne

Accompagner les élèves dans leur choix



Choisir PASS (et la mineure) ou une LAS selon ses appétences et ses compétences

Le choix de la mineure dans PASS ou le choix de la LAS est déterminant

- Pour valider les 60 crédits du PASS (dont 18 crédits mineure)
- Pour la deuxième chance en cas d'échec à la première tentative par le PASS: l'étudiant s'inscrit dans la LAS 2 correspondant à sa mineure dans le PASS
- En LAS, évaluation sur la majeure
- Dans tous les cas pour le second projet d'études et projet professionnel.

Eviter les choix par défaut

LAS et mentions licence standard dans Parcoursup

LAS identifiées dans des portails spécifiques :

Biologie- chimie – mineure Santé

Math – physique SPI – minS

Math – Chimie – minS

Math – informatique – minS

Fermeture
Licence Sciences
pour la santé



Economie – gestion – minS

Histoire – Philo – Lettres – minS

Portails des licences scientifiques :

Sciences de la vie - Chimie - Math

Sciences de la vie - Chimie - Sciences de la Terre

Chimie - Math - Physique SPI

Physique SPI - Mathématiques - Informatique

Math- Physique SPI - Sciences de la Terre

Math - Informatique - Economie

Sciences de la Terre - Chimie - Physique SPI

Sciences de la vie - Chimie - Nutrition humaine et pharmacologie

Double licence math - Physique

Licence Economie

Licence Gestion

Licence Histoire

Licence Philosophie

Licence Lettres

LAS et mentions licence standard dans Parcoursup

LAS en sous vœu de licence standard :

Licence Droit

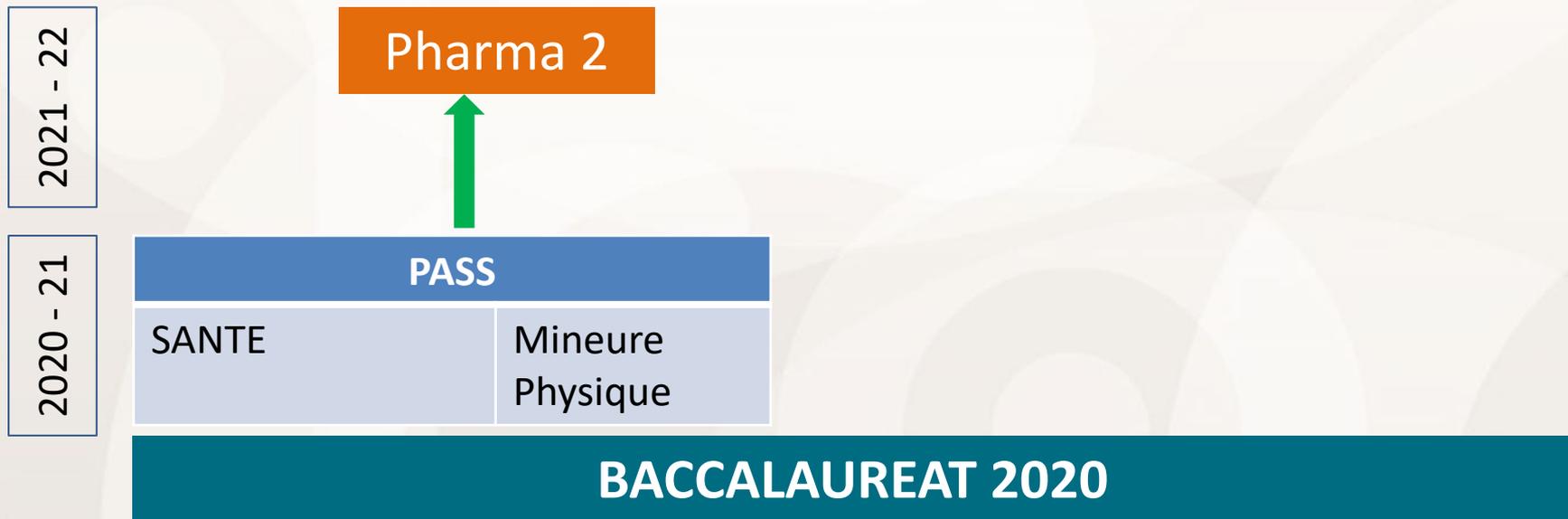
- **Sous vœu licence Droit Standard**
- **Sous vœu licence Droit mineure Santé**

Licence Psychologie

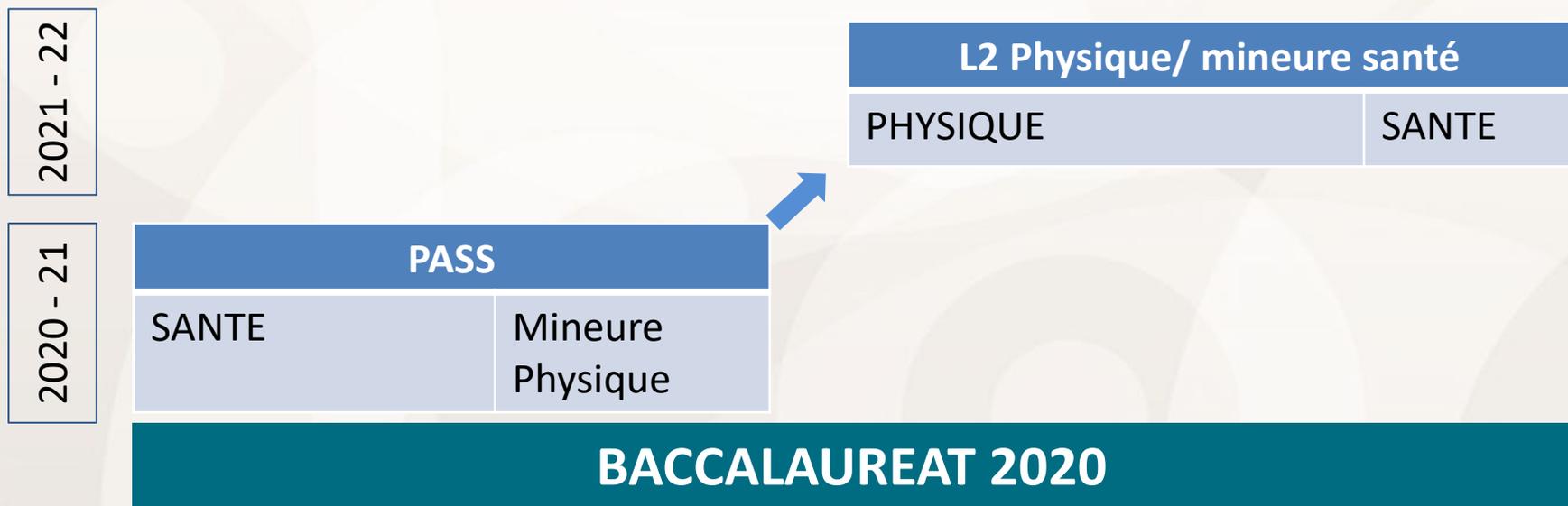
- **Sous vœu licence Psychologie Standard**
- **Sous vœu licence Psychologie mineure Santé**
- **Sous vœu licence Psychologie parcours à distance**

Exemple d'un lycéen passionné de physique qui veut faire pharmacie

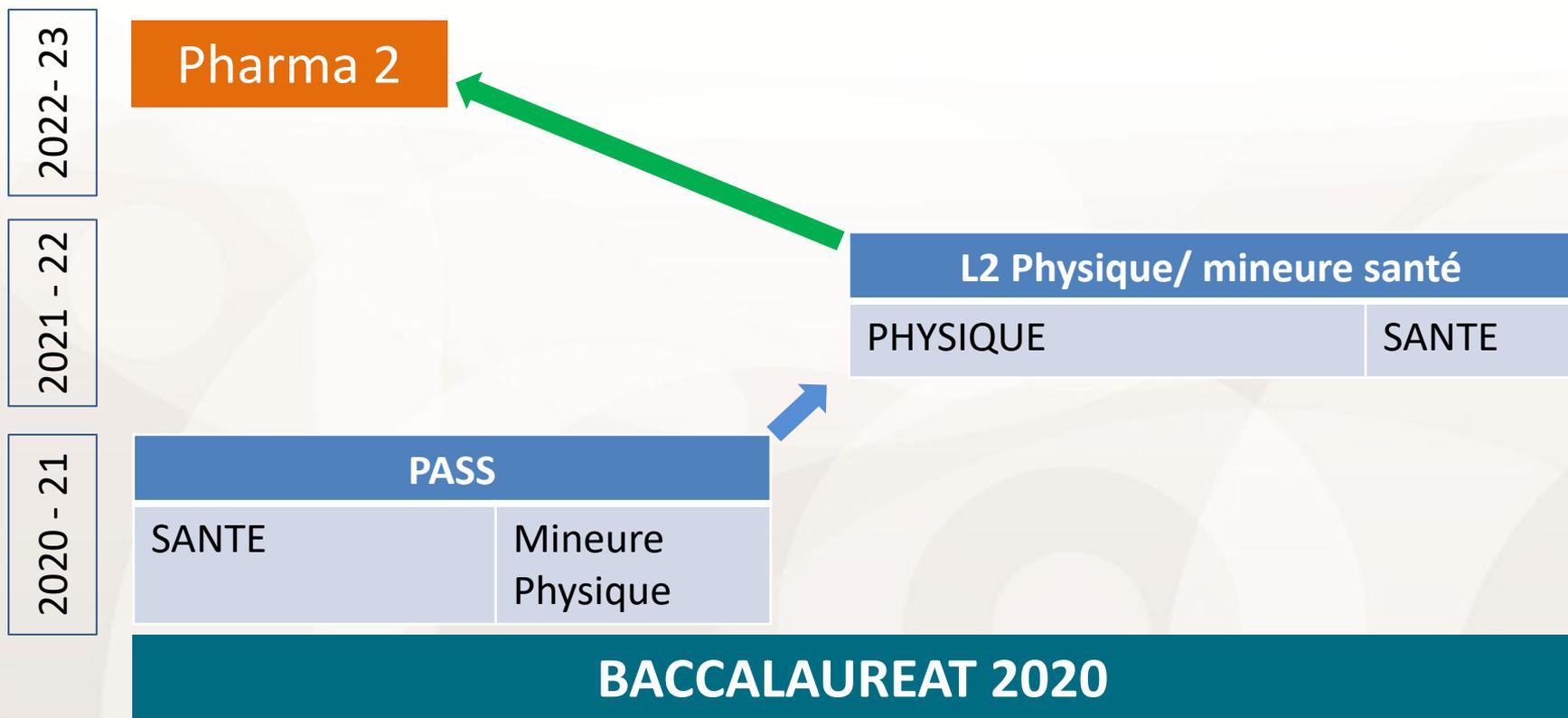
Admis en PASS



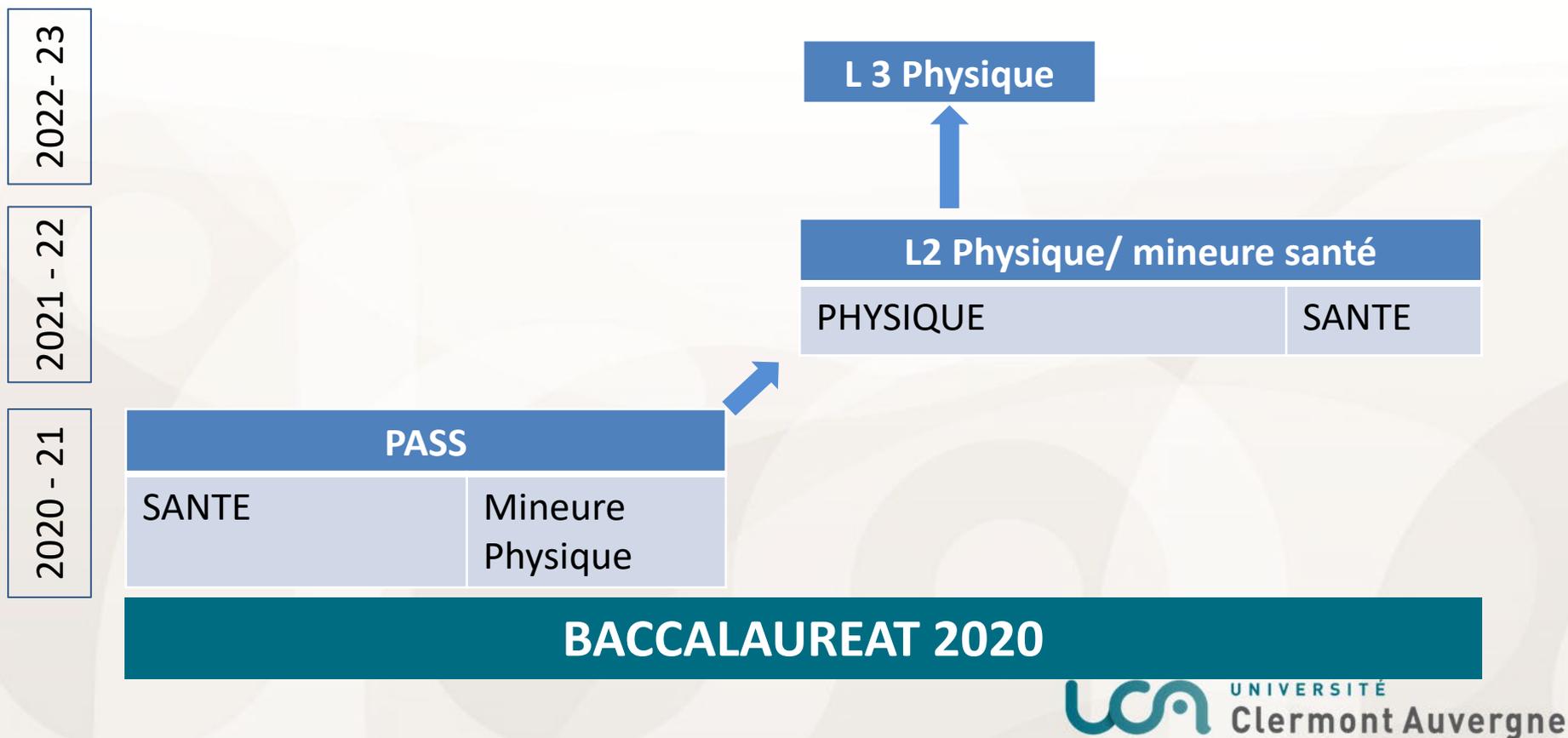
Exemple d'un lycéen passionné de physique qui veut faire pharmacie



Exemple d'un lycéen passionné de physique qui veut faire pharmacie



Exemple d'un lycéen passionné de physique qui veut faire pharmacie



Exemple d'un lycéen passionné de droit qui veut faire maïeutique

Admis en LAS Droit

2020 - 21

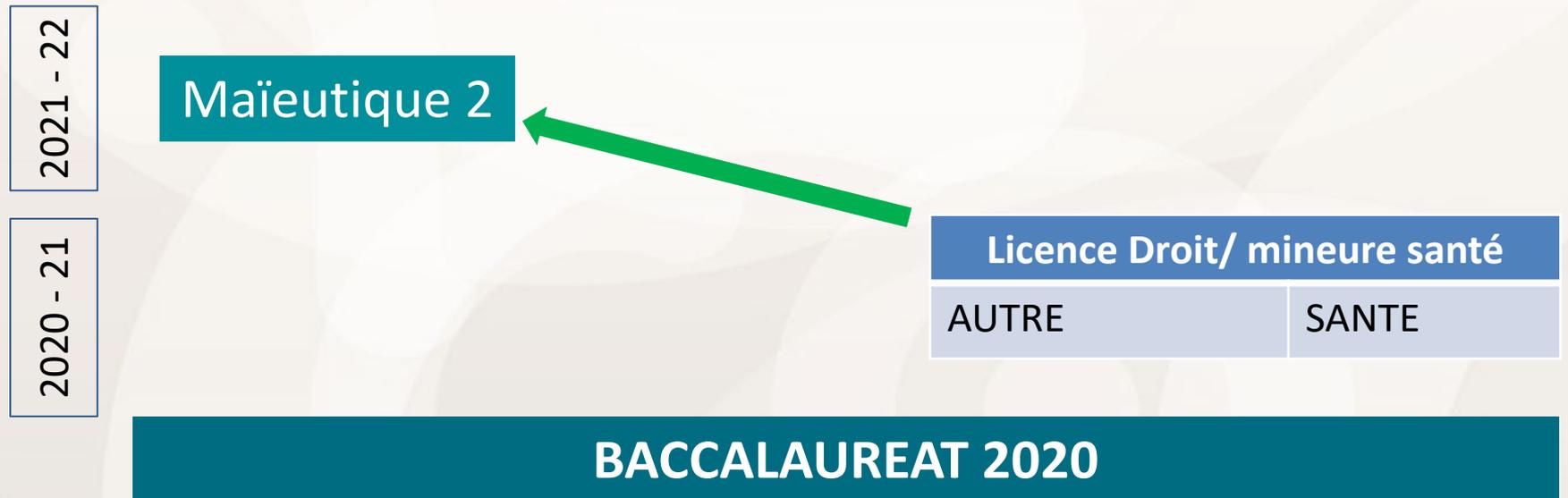
Licence Droit/ mineure santé

AUTRE

SANTE

BACCALAUREAT 2020

Exemple d'un lycéen passionné de droit qui veut faire maïeutique



Exemple d'un lycéen passionné de Droit qui veut faire Maïeutique

2022 - 23

2021 - 22

2020 - 21

L2 Droit / mineure santé

DROIT

SANTE



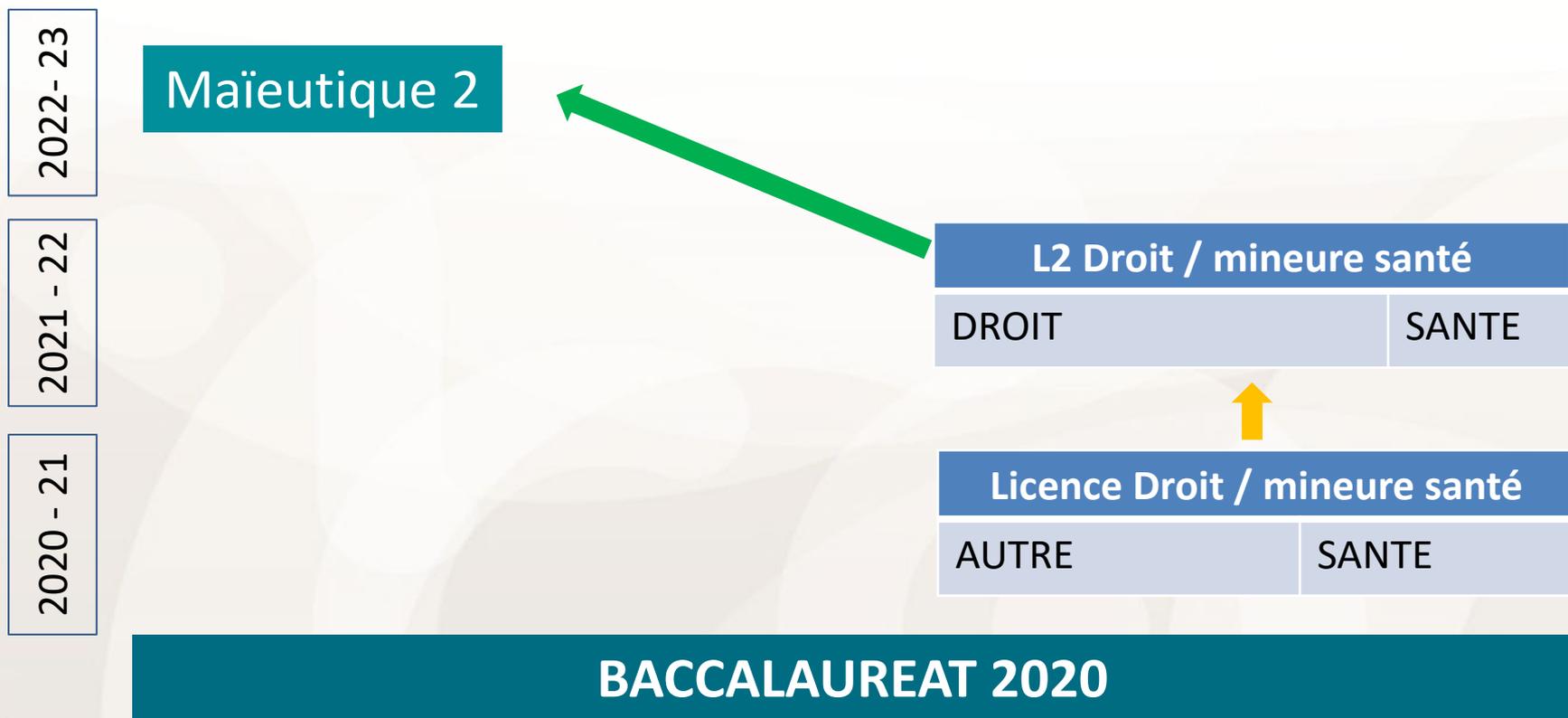
Licence Droit / mineure santé

AUTRE

SANTE

BACCALAUREAT 2020

Exemple d'un lycéen passionné de Droit qui veut faire Maïeutique Admis en LAS

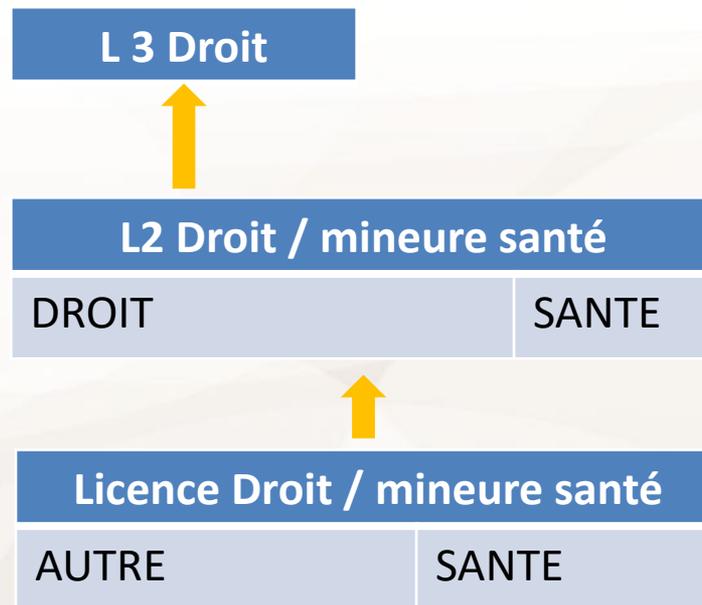


Exemple d'un lycéen passionné de Droit qui veut faire Maïeutique Admis en LAS

2022 - 23

2021 - 22

2020 - 21



BACCALAUREAT 2020

Exemple de répartition des places

Base : Numérus Clausus actuel

Année de transition pour seconde chance : alterPACES + PACES pour redoublants

	PASS	L1 LAS 60 crédits	L2 ou L3 Au moins 120 crédits AlterPACES	Au titre II de l'article R.631-1
cadrage national	50 % au plus		DEROGATOIRE (au moins 30 %)	Au moins 5%
	45%	15%		5 %
Médecine 196	88	29	14%	9
Pharma 91	42	15	11%	4
Odonto 45	20	7	12%	2
Maieutique 30	14	5	15%	1
Total 362	164	56		16

Ecole de Kinésithérapie

2020-21

Période transitoire

- Recrutement par le PASS (20)
préférentiellement mineure STAPS
- Recrutement par la licence STAPS
passerelle kiné (10)
- Recrutement par la PACES doublants (60)

A partir de 2021-22

- Recrutement par la licence STAPS
passerelle Kiné
- Recrutement par le portail
réadaptation, PASS-R
- Deuxième chance en L2 STAPS

2021-22

Les étudiants inscrits en STAPS passerelle Kiné
pourront tenter une deuxième chance en L2
LAS STAPS

Les étudiants inscrits en PASS en 2020-21
pourront tenter leur deuxième chance dans les
L2 LAS.

Ergothérapie

2020-21

Période transitoire

- Candidature dans Parcoursup pour un concours le 9 avril : 18 étudiants

Cursus de 3 ans

- Possibilité de candidater par le PASS avec sélection fin 2020-21 pour intégrer Ergothérapie à la rentrée 2021-22.

Cursus de 4 ans

A partir de 2021-22

- PASS-R portail réadaptation

Sélection fin 2021-22 pour intégrer Ergothérapie à la rentrée 2022-23

Cursus de 4 ans

Orthoptie - Orthophonie

2020-21
Période transitoire

A partir de 2021-22

PASS-R portail réadaptation

Orthoptie

Recrutement directement dans
Parcoursup:

18 places

Cursus de 3 ans

Sélection fin 2021-22 pour intégrer
Orthoptie à la rentrée 2022-23

Cursus de 3 ans

Orthophonie

Recrutement directement dans
Parcoursup

25 places

Cursus de 5 ans

Sélection fin 2021-22 pour intégrer
Orthophonie à la rentrée 2022-23

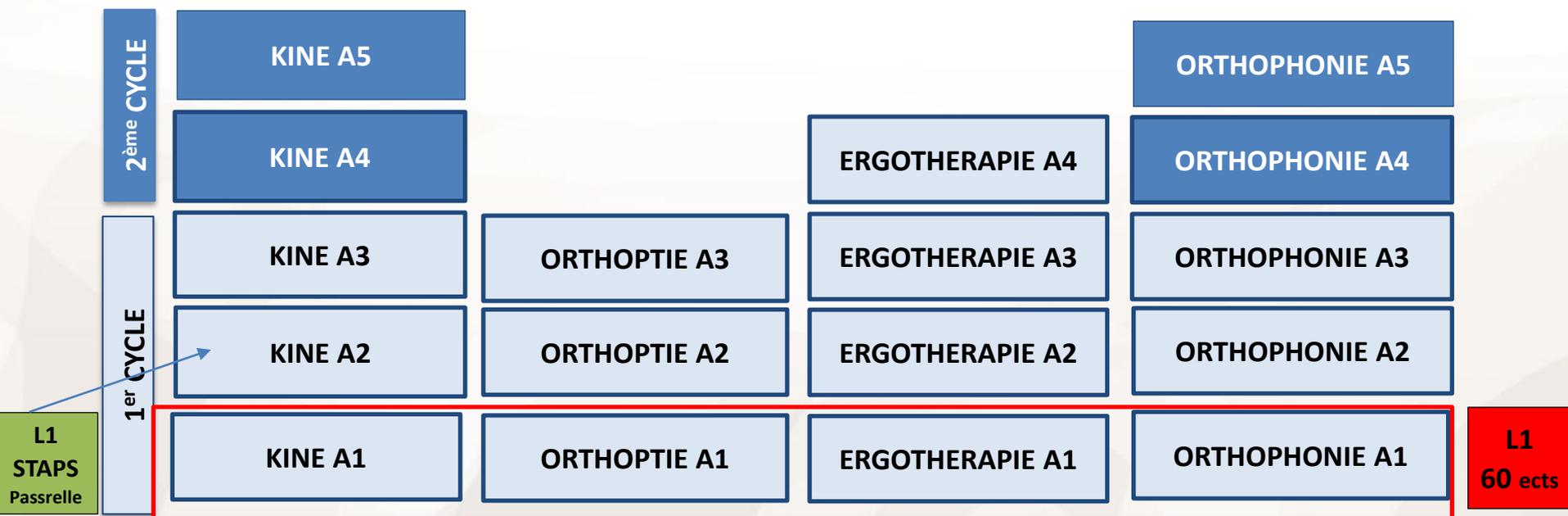
Cursus de 5 ans

PASS-R Portail réadaptation

Même principe que le PASS: majeure santé (1/3 mineure Santé, 1/3 spécifique)

Choix de **mineures** qui permettent de tenter une deuxième chance en L2 avec 120 crédits:

STAPS (140) Psychologie (40) Sciences du langage (40)



PASS-R